

Le Sénat, ce pied-à-terre parisien des territoires

La chambre haute renouvelle la moitié de ses élus le 27 septembre, dont ceux du Var et des Alpes-Maritimes. Dans notre système bicamériste, elle est le porte-voix des collectivités

On ne va pas vous faire prendre des vessies pour des lanternes : les sénatoriales du 27 septembre ne passionnent pas les foules. D'autant moins que les sénateurs sont élus au suffrage indirect par une poignée de grands électeurs – députés, conseillers régionaux et départementaux, maires et conseillers municipaux pour l'essentiel. Soit autour de 2 200 électeurs, dans le Var comme dans les Alpes-Maritimes.

Le Sénat est désormais renouvelé par moitié tous les trois ans. Dans quinze jours, ce sont les 172 sénateurs des départements de l'Ain à l'Indre (1 à 36), du Bas-Rhin au Territoire de Belfort (67 à 90), à l'exception de Paris, de la Seine-et-Marne et des Yvelines), de Guyane, Polynésie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Wallis-et-Futuna qui seront concernés. Le renouvellement des six sénateurs représentant les Français vivant à l'étranger a, lui, été repoussé à septembre 2021.

Larcher tranquille

Deux modes de scrutin cohabitent pour cette élection : le scrutin majoritaire dans les départements ne comptant pas plus de deux sénateurs, et le scrutin proportionnel par listes paritaires (sans panachage possible) dans les autres. Cette formule vaut pour le Var et les Alpes-Maritimes, nantis respectivement de quatre et cinq sièges au Palais du Luxembourg. Ce renouvellement partiel n'infléchira pas foncièrement l'orientation politique du Sénat. Malgré la poussée verte, les dernières municipales n'ont en effet pas modifié en profondeur la composition du corps électoral, la droite et la gauche ayant conservé en mars et juin la

plupart de leurs bastions. On retrouve donc parmi les 87 000 grands électeurs français une majorité d'élus qui leur sont acquis, en particulier aux Républicains et aux centristes qui disposent aujourd'hui d'une majorité de 194 sénateurs. Aucun suspense donc : la chambre haute restera à droite et Gérard Larcher, le sénateur LR des Yvelines qui la préside depuis 2014, continuera à la diriger. Il a, d'ores et déjà, annoncé être de nouveau candidat au perchoir.

Une image redorée

Si ces sénatoriales manquent de sel, le Sénat n'en a pas moins retrouvé de la vigueur ces dernières années. Alors que d'aucuns plaidaient carrément pour sa suppression, il a réussi à valoriser son savoir-faire. En 2016, Gérard Larcher et le sénateur Jean-Léonce Dupont ont lancé l'Institut du Sénat, sorte de formation continue destinée à promouvoir l'image de l'institution, en y conviant des Français de tous horizons, à raison de deux jours par mois durant six mois, pour tordre le cou à la caricature du sénateur avachi se gobergeant aux frais du contribuable. Une opération de com, certes, mais adossée au travail bien réel de sénateurs qui vont au fond des dossiers, dans un esprit souvent moins partisan que les députés. Depuis 2017, ils ont d'ailleurs su tirer parti d'une Assemblée nationale néophyte et peu audible pour se faire davantage entendre. Gérard Larcher s'est lui-même posé en interlocuteur privilégié d'Emmanuel Macron, le Sénat revendiquant d'être la voix de territoires censés être, plus que jamais, associés aux choix de l'État.

THIERRY PRUDHON

LE PROFIL TYPE DE NOS SÉNATEURS

Âge moyen des sénateurs en début de mandat **61 ans**

Il y a **348** sénateurs au total

33 % femmes / 67 % hommes

172 sièges sont à pourvoir le 27 septembre

Âge minimum pour être candidat **24 ans**

Le coût du Sénat par an et par Français **5 €**

Indemnité mensuelle brut	7 240 €
Crédit mensuel brut pour la rémunération des collaborateurs	8 402 €

Il y a **6 ans** qu'ils sont élus pour

QUEL EST LE RÔLE DU SÉNAT ?

- Participation au travail législatif
 - Examen des projets de loi
 - Dépôt de propositions de loi
 - Dépôt d'amendements
 - Vote de la loi
- Contrôle de l'action du gouvernement
 - Questions au gouvernement
 - Contrôle de l'application des lois
- Représentation des collectivités territoriales
 - Les projets relatifs à l'organisation des collectivités territoriales sont examinés en premier lieu par le Sénat, avant l'Assemblée nationale

Dans le Var, cinq listes pour quatre sièges laissés vides

Dans le Var, alors que la majorité des sénateurs sortants⁽¹⁾ portent les couleurs Les Républicains (LR), c'est le siège de gauche laissé vide par Pierre-Yves Collombat qui paraît le plus convoité. Par André Guiol d'une part, maire de Néoules et président des maires ruraux du Var, qui joue la carte de l'ouverture, voire du « en même temps », avec une équipe « Macron compatible » comptant une représentante LREM, ou encore une ancienne maire élue à l'époque sous l'étiquette « divers droite ». Sans sur-

prise, face à elle, le parti communiste présente également une liste, menée par Michel Camatte, élu d'opposition à La Garde. Jamais deux sans trois : Claudie Zunino-Cartereau, conseillère municipale d'opposition à Ollioules, représentera son courant, EE-LV, ainsi que le parti Occitan, Régions et peuples solidaires, et Génération.s. Une union dans la division, en quelque sorte. L'Insoumis Julien Poussin a quant à lui retiré sa candidature « divers gauche » pour ne pas disperser un peu plus les

voix, et appelle les grands électeurs à se prononcer pour ces deux dernières listes. Face à cette profusion de candidats, le PS varois a décidé de ne pas choisir de favori. Et à droite ? Les choses paraissent plus simples... La liste conduite par Michel Bonus, conseiller municipal à Toulon, ne sera finalement pas confrontée à une dissidence. Évincé selon ses dires, Philippe Vitel, silencieux depuis 10 jours, a finalement publié un communiqué hier matin pour annoncer malgré les « nombreuses sollicitations »

qu'il ne serait pas candidat afin « de préserver l'unité de la droite et du centre ». Reste le Rassemblement national et son candidat Gilles Longo, adjoint au maire de Fréjus, qui tentera de garder, ou plutôt de récupérer son siège, occupé par Claudine Kauffman, suspendue du RN en 2018 et depuis passée dans les rangs de Debout la France.

1. Aucun des sénateurs sortants ne se représentent (M^{me} Lanfranchi-Dorgal et M. Ginesta pour LR, M. Collombat pour la gauche et M. Kauffman, ex-RN). Listes sous réserve de validation par la préfecture du Var.

● Vote obligatoire

Contrairement aux électeurs ordinaires, les grands électeurs ont obligation de voter, sous peine d'une amende de 100 €.

● Un cinquième des lois

55 % des textes de loi viennent en gros de l'exécutif, 25 % de l'Assemblée et 20 % du Sénat.

● Pyramide des âges

Les sénateurs actuels ont de 35 à 82 ans. 33 % sont fonctionnaires.